

/DA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUELIQUE

DECRET N° 90-250 DU 5 SEPTEMBRE 1990

Portant nomination de Chargé de Mission et de Directeurs au Ministère de la Santé Publique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU L'Ordonnance N°90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-52 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU L'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU Le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU Le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU Le Décret N° 90-66 du 2 Mai 1990 fixant la composition des Cabinets du Président de la République, du Premier Ministre et des Ministres ;
- VU Le Décret N° 90-12/PM du 19 Août 1990 chargeant Monsieur Jean Florentin FELIHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale pour compter du 19 Août 1990 ;

SUR Proposition du Ministre de la Santé Publique ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Juillet 1990,

DECRETE :

Article 1er.- Le Docteur Isidore Sossa ZOHOUN est nommé Chargé de Mission.

Article 2.- Le Docteur Joseph FOUNDONOU est nommé Directeur National de la Protection Sanitaire.

.../...

Article 3.- Monsieur Adrien AFFOGBOLO est nommé Directeur de l'Hygiène et de l'Assainissement.

Article 4.- Monsieur Etienne Chayé AYEKO est nommé Directeur des Infrastructures, de l'Equipement et de la Maintenance.

Article 5.- Monsieur Eugène K. DEGUENON est nommé Directeur des Pharmacies et des Laboratoires.

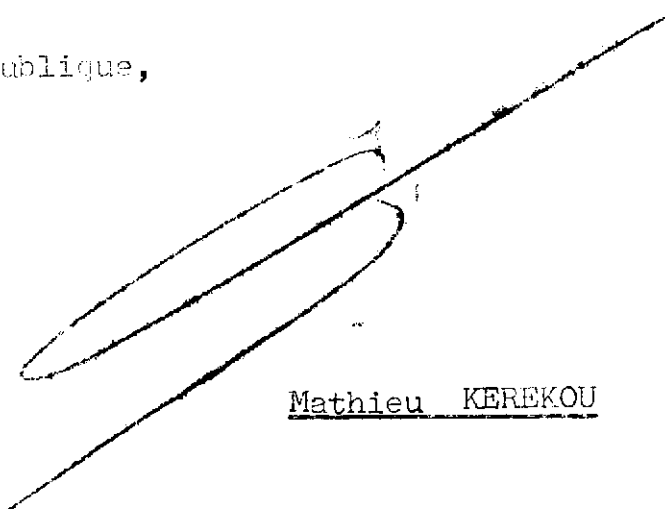
Article 6.- Le Docteur Jonathan ZINSOU AMEGNIGAN est nommé Directeur Départemental de la Santé de l'Atlantique.

Article 7.- Le Docteur Basile Amoussou SONON est nommé Directeur Départemental de la Santé du Borgou.

Article 8.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

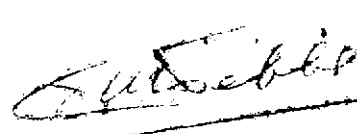
Fait à Cotonou, le 5 Septembre 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



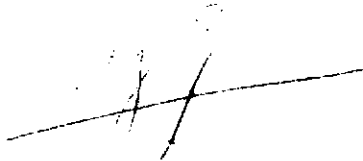
Mathieu KEREKOU

Pour le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre
de la Défense Nationale absent,
le Ministre de l'Intérieur, de
la Sécurité Publique et de l'Ad-
ministration Territoriale, chargé
de l'intérim,



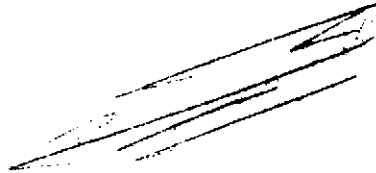
Jean Florentin FELINO

Le Ministre de la Santé
Publique,



Véronique AHOYO.-
Ministre Intérimaire

Le Ministre des Finances,



Richard ADJAHOU.-
Ministre Intérimaire

Ampliatiions : PR 6 PM 4 SGG 4 MCR 4 CPC 1 PPC 1 MF-MSP 8 AUTRES
MINISTERES 14 DB-DSDV-DI-DCOF-DCTP 10 DLC-DPE-INSAE-BCP 4 DEPAR-
TEMENTS 6 IGE 2 DCCT-GCOMB 2 URB-PASJEP-ENA-INSJA 5 BN-DAN 2
INTERESSES 7 JORB 1.-